

Karin Bachmann Hunziker et Patricia Pulzer-Graf

## Élèves aux besoins spécifiques dans l'école régulière vaudoise : qu'en est-il de la collaboration entre professionnels ?

### Résumé

Plusieurs centaines d'élèves aux besoins particuliers sont actuellement intégrés dans les classes régulières du canton de Vaud en étant soutenus dans leur scolarité par un personnel pédagogique spécifique. Selon quelles modalités la collaboration s'instaure-t-elle entre les différents professionnels qui interviennent auprès de l'élève ? Quelles réflexions sont-elles inspirées par leurs expériences en la matière ? Cet article se propose de répondre à ces questions sur la base de données recueillies lors d'une enquête sur les conditions de scolarisation en classe régulière d'enfants en situation de handicap.

### Zusammenfassung

Im Kanton Waadt sind gegenwärtig mehrere hundert Kinder mit besonderen schulischen Bedürfnissen in reguläre Schulklassen eingebunden und werden dort durch spezifisch ausgebildetes Lehrpersonal gezielt unterstützt. Wie genau aber verläuft die Zusammenarbeit zwischen den verschiedenen Fachleuten im Rahmen der bedarfsspezifischen Betreuung des Schülers? Zu welchen Überlegungen geben die unterschiedlichen Betreuungserfahrungen dieser Fachleute Anlass? Aufgrund von Daten, welche anlässlich einer Erhebung zur Einschulung von behinderten Kindern in regulären Schulklassen gesammelt worden sind, will der vorliegende Artikel auf diese Fragen antworten.

### Introduction

Depuis quelques années, sous l'impulsion des autorités politiques et scolaires, l'école vaudoise a dû davantage s'ouvrir à l'intégration d'élèves aux besoins spécifiques. C'est ainsi qu'un peu plus de huit cents d'entre eux sont accueillis chaque année dans des classes régulières en bénéficiant d'un soutien ciblé destiné à favoriser la poursuite de leur scolarité.

Au niveau de l'organisation générale de la scolarité du canton, l'intégration repose sur la collaboration entre le *Département de l'enseignement obligatoire* (DGEO) et le *Service de l'enseignement spécialisé et de l'aide à la formation* (SESAF). C'est en effet ce service, et en son sein l'*Office de l'enseignement spécialisé* (OES), qui gère plus spécifiquement le secteur de l'appui à la scolarisation, notamment en proposant et en finançant des mesures dispensées dans le cadre de l'enseignement régulier. Ces me-

ures, dites « intégrées », comprennent du *soutien pédagogique spécialisé* (SPS), du *renfort pédagogique* (RP) ou de l'aide à l'enseignant (AE)<sup>1</sup>. Elles sont attribuées selon des critères précis et sont dispensées aux élèves par un personnel spécialisé ou non spécialisé, selon des modalités discutées au sein des établissements scolaires par l'ensemble des personnes impliquées dans l'intégration (y compris les parents).

<sup>1</sup> Le SPS est dispensé par des enseignants spécialisés qui apportent une aide spécifique à l'élève (1 à 4 périodes hebdomadaires), tout en collaborant avec l'enseignant titulaire de la classe. Le RP est dispensé par un enseignant spécialisé ou non spécialisé ; il est destiné à alléger la classe et à permettre à l'enseignant titulaire d'apporter de meilleures réponses pédagogiques dans le cadre de son enseignement (1 à 8 périodes hebdomadaires). L'AE est une forme de soutien non spécialisé qui consiste à assurer l'autonomie des élèves ou à favoriser une plus grande participation de leur part aux activités de la classe.

L'intervention, dans le champ de l'école, de professionnels d'horizons différents n'est pas nouvelle, comme en témoigne la présence de longue date d'enseignants spécialisés titulaires des classes dites « de développement », d'infirmiers scolaires, de psychologues, de logopédistes, etc. Ce qui est nouveau, avec l'intégration scolaire, c'est la cohabitation, dans un même espace, de professionnels qui non seulement ont des rôles différents (du fait de leur formation, de leurs compétences, de leur champ d'intervention spécifique, etc.), et qui également obéissent à des hiérarchies différentes au sein d'organisations dont la culture, les missions, les valeurs, etc., sont différentes. La manière dont s'effectue, sur le terrain, la rencontre entre ces divers professionnels devient dès lors d'un grand intérêt et l'on peut, en particulier, s'interroger sur les pratiques collaboratives qui se mettent en place autour de l'intégration.

Entre septembre 2009 et juillet 2012, nous avons mené une recherche dans le but d'effectuer un état des lieux des pratiques

situations d'intégration et qu'ils présentent des représentations plutôt favorables vis-à-vis de cette thématique. Toutefois, la prise en compte d'aspects plus concrets ou pratiques de l'intégration fait apparaître un certain nombre de difficultés, d'interrogations ou d'inquiétudes, notamment autour de la question de la collaboration entre les professionnels de l'école et entre l'école et les parents.

Le but de cet article est d'apporter un éclairage sur la collaboration entre professionnels de l'école dans le cadre de l'intégration scolaire sur la base des expériences relatées dans notre recherche. Dans un premier temps, nous nous focaliserons sur les modalités concrètes de la collaboration entre les enseignants titulaires et le personnel pédagogique accompagnant, en examinant la manière dont ils organisent leur travail. Dans un deuxième temps seront présentées les principales observations ou réflexions énoncées par les enseignants, le personnel pédagogique accompagnant ainsi que les membres de la direction à ce sujet. Mais avant cela, nous allons présenter quelques informations générales à propos de notre recherche.

### **Présentation de la recherche**

L'étude a porté sur dix situations d'élèves à besoins particuliers intégrés, pour la plupart d'entre eux, dans une classe ordinaire de 4<sup>e</sup> année primaire et bénéficiant de mesures d'encadrement financées par le SESAF (au moins 4 périodes hebdomadaires). Les situations sélectionnées comprennent cinq filles et cinq garçons dont les difficultés se situent dans la sphère physique (la surdité, par exemple), mentale (la trisomie 21, la dyslexie, la dyspraxie, etc.) ou encore familiale (le manque de soutien familial par rapport au travail scolaire).

***Ce qui est nouveau, avec l'intégration scolaire, c'est la cohabitation, dans un même espace, de professionnels qui ont des rôles différents et qui obéissent à des hiérarchies différentes.***

intégratives à l'œuvre dans les écoles vaudoises. Plus précisément, cette recherche visait à analyser les conditions dans lesquelles se déroule cette forme de scolarisation, ceci afin de cerner les enjeux, apports, difficultés et limites des pratiques intégratives mises en place dans les écoles du canton.

Très globalement, cette recherche montre que les parents et les professionnels de l'école évaluent plutôt positivement les

Les données ont été recueillies durant l'hiver 2010 au moyen d'entretiens menés avec les parents des élèves concernés ainsi qu'avec les professionnels de l'école (enseignants titulaires, personnel pédagogique accompagnant et membres de la direction) impliqués dans leur intégration. Le corpus d'entretiens a ensuite donné lieu à des analyses de contenu.

### Modalités de collaboration entre les professionnels

Les modalités concrètes de la collaboration entre les enseignants titulaires et le personnel pédagogique accompagnant ont été examinées au travers de deux sortes d'informations fournies lors des entretiens.

D'une part, celles qui concernent le lieu de l'intervention et la manière dont il est décidé et, d'autre part, celles portant sur la manière dont se définit et se répartit le travail à effectuer dans le cadre du soutien à

### *Les modalités de collaboration diffèrent selon le type de personnel pédagogique impliqué dans la situation.*

l'élève. L'examen des éléments pertinents relatifs à ces informations, présentés dans le tableau 1, montre que les modalités de collaboration diffèrent selon le type de personnel pédagogique impliqué dans la situation.

	Lieu de l'intervention	Définition et répartition du travail
AE (3 situations)	Dans la classe	Le travail à réaliser avec l'élève est décidé et préparé par l'enseignant titulaire.
SPS (2 situations)	En dehors de la classe	L'enseignant donne des indications sur les difficultés rencontrées par l'élève ou les notions à travailler Le maître ou la maîtresse de SPS élabore un matériel ou des activités spécifiques
RP (5 situations)	En dehors de la classe (2) En alternance en dehors ou dans la classe (3)	Variable selon les situations

Dans le cadre de la prestation d'aide à l'enseignant (AE), la responsabilité du choix du travail à faire par l'élève et de sa préparation incombe entièrement à l'enseignant titulaire; le rôle complémentaire de l'AE consiste à aider l'élève à le réaliser en le recadrant, en lui apportant des explications supplémentaires ou encore en fractionnant le travail. Non seulement les AE ne sont pas impliqués dans la préparation du travail mais, la plupart du temps, ils en prennent connaissance en même temps que leur élève. Par ailleurs, ce type de soutien est

systématiquement dispensé en classe, ce qui s'explique par la nature d'une prestation visant avant tout à favoriser la participation de l'élève à la vie de la classe. Tous les AE précisent qu'ils prennent place à côté de leur élève, ce qui leur permet d'apporter l'aide nécessaire à la réalisation de tâches que celui-ci ne saurait réaliser seul.

Dans le cadre du soutien pédagogique spécialisé (SPS), la prestation est systématiquement dispensée en dehors de la classe. Dans un cas, ce choix correspond à la volonté de l'enseignant titulaire qui souhaite que

*Tableau 1 : Définition, répartition du travail et lieu de l'intervention en fonction du type de soutien dispensé*

l'élève quitte la classe lorsqu'il bénéficie de soutien spécialisé, alors que la personne dispensant le SPS serait davantage encline à intervenir en classe; dans l'autre cas, le soutien spécialisé s'effectue en dehors de la classe en raison de la nature du travail qui ne correspond pas à celui effectué au même moment par l'ensemble des élèves. Quant au travail, il est réparti entre l'enseignant et le personnel de SPS: l'un donne les informations pertinentes relatives au programme et aux difficultés constatées chez l'élève alors que l'autre élabore des interventions orientées par ces informations. Il s'agit ici d'une répartition paritaire et complémentaire du travail qui suppose un partage des responsabilités relatives à la situation d'intégration en fonction des compétences respectives de chacun. Toutefois, sur ce point, les informations manquent pour l'une des situations.

Les situations d'élèves bénéficiant de *renfort pédagogique* (RP) offrent plus de variété, cela autant pour le lieu de l'intervention que pour la définition et la répartition du travail entre enseignants et personnel pédagogique accompagnant. Dans deux cas, le soutien est systématiquement dispensé en dehors de la classe. Comme pour le SPS, ce choix est dicté par la nature du travail à réaliser avec l'élève, ou alors il est motivé par le souhait de l'enseignant. Dans les trois autres cas, le soutien est prodigué tantôt dans la classe, tantôt en dehors de celle-ci. Le choix de ce lieu, rediscuté pour chaque intervention, est alors uniquement fondé sur la nature du travail à effectuer par l'élève.

Les modalités de définition et de répartition du travail à effectuer dans le cadre du soutien sont propres à chaque situation. Comme dans le cadre du SPS, une répartition du travail complémentaire et relativement paritaire entre les enseignants titu-

lares et le personnel de RP semble s'être instaurée. Mais, selon les situations (et sans doute le mandat de RP), ce dernier peut être plutôt amené à élaborer un matériel et des activités spécifiques, ou plutôt réaliser des adaptations du programme et des évaluations ou encore proposer des activités spécifiques à l'enseignant. Par ailleurs, dans plusieurs situations, il existe une part de travail réalisé en commun, laquelle porte essentiellement sur la planification du programme à parcourir par l'élève, la sélection des activités à mettre en œuvre avec lui et les adaptations à apporter aux évaluations.

### **Réflexions des professionnels à propos de leur collaboration**

Même si l'intégration en classe régulière d'élèves aux besoins spécifiques repose sur la contribution d'un grand nombre d'acteurs, les relations entre les enseignants titulaires et le personnel pédagogique accompagnant occupent une position centrale dans le dispositif d'accueil. Et c'est bien cette relation qui est au cœur des propos exprimés sur la collaboration par les professionnels de l'école. Nous proposons ici, pour chaque catégorie de professionnels, un résumé de leurs principales réflexions sur ce thème.

#### *Les enseignants titulaires*

La collaboration entre l'enseignant et le personnel de RP ou de SPS commence le plus souvent par une discussion, voire une négociation, à propos des modalités de la prise en charge de l'élève (dans la classe ou en dehors de celle-ci) et à propos du contenu des interventions. Le fait de pouvoir s'accorder sur ces deux éléments est, du point de vue des enseignants, déterminant pour le développement d'une collaboration de qualité.

Pour plusieurs enseignants, il est très important que l'intervention d'un autre professionnel auprès d'un élève de leur classe puisse les décharger d'une partie de leur travail. Cela suppose que, sur la base des indications qu'ils fournissent sur le programme et les difficultés de l'élève, cette personne soit capable de concevoir et de préparer des activités et du matériel spécifiques. Lorsque cela n'est pas le cas, l'intervention de cette personne est au contraire jugée comme une charge supplémentaire.

#### *Le personnel pédagogique accompagnant*

Le fait de se rencontrer régulièrement pour parler de l'élève et de différents aspects relatifs à sa prise en charge est considéré comme une nécessité par les personnes dispensant le RP et le SPS. Toutefois, elles remarquent que les enseignants sont souvent réticents face à ces réunions qui peuvent être perçues comme une surcharge de travail, voire une perte de temps. Le fait qu'aucune « décharge horaire » ne se soit prévue en cas d'accueil d'un élève aux besoins spécifiques pourrait expliquer cette perception, selon le personnel pédagogique accompagnant.

Dans certains cas, l'intervention d'un autre professionnel auprès d'un élève de la classe peut être vécue par l'enseignant comme une intrusion et une remise en cause de ses compétences professionnelles. Il est alors nécessaire de savoir se faire discret, voire d'adopter un « profil bas », par exemple en évitant de remettre en question les choix des enseignants ou en se contentant de suggérer des pistes d'actions.

#### *Les membres de la direction*

Le développement d'une plus large collaboration entre les différents professionnels impliqués dans la scolarisation des élèves est absolument nécessaire. Aux yeux des re-

présentants de la direction, cela signifie notamment que les enseignants doivent être capables de discuter avec d'autres professionnels, de coordonner leurs actions avec celles des autres, de se remettre en question et de laisser une part de responsabilité aux autres.

Le point précis de la coprésence en classe de l'enseignant titulaire et du personnel pédagogique accompagnant est largement évoqué. Pour certains membres de la direction, l'intégration d'un élève en classe régulière s'accompagne nécessairement de l'intégration de la personne qui dispense le soutien à l'élève. En revanche, pour d'autres, la présence d'autres professionnels en classe est discutable dans certaines circonstances, notamment lorsque cela entraîne un

### ***Les relations entre les enseignants titulaires et le personnel pédagogique accompagnant occupent une position centrale dans le dispositif d'accueil.***

afflux d'intervenants extérieurs. Dans ces circonstances, il serait préférable de pouvoir instaurer une forme de co-enseignement dont les modalités seraient à définir.

#### **Quelques remarques pour conclure**

Les expériences relatées par les différents professionnels à propos de leurs pratiques collaboratives nous amènent à formuler deux remarques.

Dans le contexte de l'intégration scolaire, la mise en œuvre de pratiques collaboratives est une nécessité reconnue par l'ensemble des professionnels ; toutefois, le positionnement vis-à-vis de ces pratiques n'est pas le même selon la catégorie professionnelle à laquelle on appartient. Pour le personnel pédagogique accompagnant,

surtout lorsqu'il est spécialisé, ces pratiques vont en quelque sorte de soi. Pour les membres de la direction, il serait souhaitable que les pratiques professionnelles enseignantes évoluent vers davantage de compétences dans ce domaine. Quant aux enseignants, ils font preuve à ce sujet d'une certaine ambivalence : en effet, tout en prenant acte de cette nécessité, ils constatent que les aspects concrets des pratiques collaboratives entraînent un surcroît de travail parfois très important.

La collaboration entre les enseignants titulaires et le personnel pédagogique accompagnant s'opère selon des modalités variées. Avec le personnel pédagogique le moins qualifié (AE), la collaboration s'effectue plutôt aisément. En effet, la responsabilité de la gestion de la classe reste entièrement aux mains des enseignants ; de leur côté, les actions des AE permettent de relayer, auprès des élèves, les intentions enseignantes. Avec les maîtres ou maîtresses de RP et SPS, il s'agit d'une collaboration entre professionnels, ce qui signifie que les modalités de cette collaboration (définition du lieu, moment et contenu de l'intervention, partage du travail, rencontres entre professionnels, etc.) font l'objet d'une discussion, voire d'une négociation. Les situations de « bonne » collaboration sont celles où les professionnels sont parvenus à un consensus sur les modalités de collaboration ; à l'inverse, lorsque cela n'a pas été le cas, la collaboration s'est avérée difficile, voire impossible. On peut faire ici l'hypothèse que cette confrontation interroge la professionnalité des acteurs, ce qui n'est pas le cas dans le cadre de la prestation d'AE.

Pour terminer, nous aimerions rappeler que les observations réalisées dans le cadre de cette recherche sont partielles en raison

du nombre réduit de cas d'intégration scolaire pris en considération. Une autre recherche, actuellement en cours, a pour objectif d'étudier de manière exhaustive différents aspects relatifs à l'intégration dans le canton de Vaud.

### Bibliographie

- Bachmann Hunziker, K., & Pulzer-Graf, P. (2012). *Maintenir et encadrer des élèves aux besoins particuliers dans l'école régulière. Une étude de dix situations d'intégration dans des classes vaudoises* (Vol. 156). Lausanne : URSP.



*Karin Bachmann Hunziker  
(à gauche sur la photo)  
Responsable de recherche  
karin.bachmann@vd.ch*

*Patricia Pulzer-Graf (à droite)  
Enseignante chercheuse  
patricia.pulzer-graf@vd.ch*

*Unité de recherche pour le pilotage  
des systèmes pédagogiques (URSP)  
Route de Chavannes 31  
1014 Lausanne*